

Prestations de services d'assurance : approbation des choix des commissions d'appel d'offres et de la commission des marchés publics et autorisation de signature des marchés

Le rapporteur,

☞ rappelle qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le conseil et l'assistance en assurances, a été attribuée le 13 avril 2015 au cabinet Risk'Omnium.

☞ informe qu'une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, a été lancée concernant ces prestations de services d'assurance.

L'opération était décomposée en trois lots, à savoir :

- Lot n°1 – Dommages aux biens,
- Lot n°2 – Flotte automobile et auto missions,
- Lot n°3 – Responsabilité civile,

La durée des marchés est de six ans.

Les estimations étaient les suivantes :

- Lot n°1 – Dommages aux biens : 141 600 € TTC,
- Lot n°2 – Flotte automobile et auto missions : 108 000 € TTC,
- Lot n°3 – Responsabilité civile : 35 400 € TTC.

Soit un total de 285 000,00 € pour la période de six ans.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des explications complémentaires qui lui ont été fournies, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés pour une durée de 6 ans à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2021, de la manière suivante :

Lots	Cabinet retenu	Montant retenu TTC par an	Montant retenu TTC pour la période de 6 ans
Lot n°1 – Dommages aux biens	GROUPAMA	11.804,79 €	70 828,74 €
Lot n°2 – Flotte automobile et auto missions	LA PARISIENNE ASSURANCES-BRETEUIL	10.053,06 €	60 318,36 €

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 12 octobre 2015, a décidé de déclarer le lot n°3 « Responsabilité civile » infructueux et de relancer celui-ci sous forme de procédure adaptée conformément aux articles 26, 28 et 40 du Code des marchés publics. En effet, la seule offre reçue a été déclarée irrégulière, par la commission d'appel d'offres, en absence d'Acte d'Engagement.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des explications complémentaires qui lui ont été fournies, la commission des marchés a décidé d'attribuer le marché pour une durée de 6 ans à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2021, de la manière suivante :

Lot	Cabinet retenu	Montant retenu TTC par an	Montant retenu TTC pour la période de 6 ans
Lot n°3 – Responsabilité civile	SMACL	3.264,58 €	19 587,48 €

Soit un total retenu annuel de 25 122,43 € TTC.

Soit un total retenu pour la période de six ans de 150 734,58 € TTC.

Vu le code des marchés publics ;

Considérant le choix de la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 12 octobre 2015 ;

Considérant le choix de la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 2 décembre 2015 ;

Considérant le choix de la commission des marchés publics lors de sa réunion du 2 décembre 2015 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « administration générale et moyens d'information et de communication » du 2 décembre 2015 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

les choix de la commission d'appel d'offres :

Lots	Cabinet retenu	Montant retenu TTC par an	Montant retenu TTC pour la période de 6 ans
Lot n°1 – Dommages aux biens	GROUPAMA	11.804,79 €	70 828,74 €
Lot n°2 – Flotte automobile et auto missions	LA PARISIENNE ASSURANCES-BRETEUIL	10.053,06 €	60 318,36 €

le choix de la commission des marchés publics :

Lot	Cabinet retenu	Montant retenu TTC par an	Montant retenu TTC pour la période de 6 ans
Lot n°3 – Responsabilité civile	SMACL	3.264,58 €	19 587,48 €

Soit un total retenu annuel de 25 122,43 € TTC.

Soit un total retenu pour la période de six ans de 150 734,58 € TTC.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces consécutives à cette consultation et notamment les marchés.

VOTE : Unanimité.